



SEPARATION /BIEN IMMOBILIER

Par **anes31**, le **20/04/2013** à **11:16**

Bonjour,

Nous sommes à ce jour tjours pacés, mais cela fait 1 mois qu'il est partit de la maison que nous avons achetée 50/50.

Au début il disait me racheter ma part soit 120000€, mais changement d'avis donc il faut faire appel à une agence qui nous estime le bien en dessous de notre prix d'achat.

Puis-je réclamer quand même la part que j'ai mis dans l'achat soit (120000) ou suis-je obligée de signer le mandat avec l'agence??

Actuellement j'occupe la maison et je fais des recherches pour me trouver un nouveau toit, mais pas facile. Je compte acheter via accession propriété mais le programme verra le jour en février 2014.

Je sais que même si c'est lui qui est partit, il est en droit de me demander un loyer, mais il profite encore de la maison pour son activité professionnelle!

Je ne sais pas quoi faire, suis-je obligée de signer avec l'agence, est-ce que je suis en droit de le faire patienter jusqu'en 2014??

merci à vous pour vos réponses.

Bonne journée.